

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Des origines de la statistique romaine

Journal de la société statistique de Paris, tome 5 (1864), p. 232-241

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1864__5__232_0

© Société de statistique de Paris, 1864, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Des origines de la statistique romaine.

La statistique romaine remonte à la plus haute antiquité. Le roi Servius Tullius prescrivit le premier recensement du peuple romain à son berceau. Il institua même un corps de fonctionnaires (les censeurs) chargés d'y procéder tous les cinq ans; de là le nom de *lustre* donné à cette importante opération. La répartition de la population par *classes* était connue dès l'année 278; toutefois, on s'accorde à penser que l'on doit à Auguste le seul dénombrement complet qui ait été fait des *personnes* et des *biens* dans toute l'étendue de l'Empire; l'Écriture sainte (Nouveau Testament) a immortalisé l'édit célèbre qu'il rendit à cet effet. Avec l'invasion des Barbares disparut toute trace d'administration régulière et, par conséquent, de statistique. Le dénombrement fut une des plus vives préoccupations des augustes chefs de l'Église. Les documents les plus dignes de foi reportent à l'année 1198 le premier dont la population de la ville de Rome ait été l'objet. Il fit connaître que l'ancienne capitale du monde connu ne renfermait plus que 35,000 habitants. En 1377, par suite de l'absence du souverain pontife, alors résidant à Avignon, ce chiffre était descendu à 17,000. Le rétablissement du saint-siège à Rome y ramena une population considérable. Sous Léon X, on y recensa 60,000 habitants. Le sac de la ville par les soldats de Charles-Quint lui en fit perdre la moitié. Le pontificat de Sixte-Quint est le point de départ d'une ère de prospérité remarquable pour la ville éternelle. Dès le commencement du dix-huitième siècle, sa population montait à 133,000 âmes; en 1796, elle s'élevait à 165,000. Les cruelles épreuves infligées à la papauté sous le premier Empire réduisirent à 123,000, dans les premières années du dix-neuvième siècle, la population de Rome.

Dès les temps les plus reculés, l'administration papale prescrivit un recensement annuel des habitants de toutes les parties de cette ville. Chaque année, à Pâques, les curés étaient tenus d'adresser au cardinal-vicaire un état exact de leurs paroissiens. Ces états étaient dépouillés et récapitulés sous le titre de : *État des âmes*. On les trouve, en manuscrit, aux archives du vicariat à Rome jusqu'en 1790; ils sont livrés à l'impression depuis 1814. Rappelons, en passant, que M. le comte de Tournon, envoyé à Rome en 1810 pour en vérifier l'exactitude, leur a rendu justice dans ses *Études de statistique sur Rome* (Paris, 1831, Treuttel et Würtz).

En 1816, Pie VII, de retour dans ses États, établit, par un *proprio motu* du 6 juillet de la même année, une statistique de la population de Rome et des provinces, et en 1833, Grégoire XVI ordonna un recensement territorial.

En 1840, le premier fonctionnaire de la chambre apostolique, plus tard ministre des finances sous Pie IX, M. Ange Galli, publiait un ouvrage intitulé : *Coup d'œil économique et statistique* (avec supplément). Il y joignait, plus tard, un discours sur l'*agro romano*. Ce discours, divisé en neuf chapitres, traite des causes et des effets de la richesse publique en général, et des moyens d'en provoquer le développement dans les États romains. Il énumère ensuite les produits du sol romain, avec des observations intéressantes sur les plus importants. On lit encore avec intérêt aujourd'hui ses observations sur la population et ses rapports à la superficie dans chaque province; sur l'agriculture, le commerce intérieur et extérieur, la navigation et sur les autres éléments de la situation économique de l'État romain à cette époque. Son travail se termine par un projet de banque et de circulation.

La *Statistique de l'Italie*, de M. le comte L. Ristori, publiée en 1842, contient, sur les États pontificaux, des renseignements assez exacts. Il énumère d'abord les titres des cardinaux, les sièges archi-épiscopaux et épiscopaux du monde catholique, les vicariats, délégations et préfectures apostoliques chez les infidèles, les ordres religieux et monastiques. Il estime ensuite les superficies, les cultures, le nombre des constructions, la population pour Rome et les provinces. Enfin, il analyse les principaux faits relatifs aux finances et établissements de crédit, à la justice criminelle, à l'armée, à l'instruction publique, à l'assistance, à l'industrie, au commerce extérieur et à la navigation.

En 1848, le pape régnant a institué une commission ou bureau de statistique; ce bureau n'a rien publié. En 1853, le même pontife décida que, par les soins d'un service spécial rattaché au ministère du commerce, il serait procédé à un recensement général de la population, d'après un programme et une méthode qu'arrêteraient les hommes les plus compétents. Ce service fut placé sous la direction d'un conseil supérieur, et chaque délégation dut être dotée d'une commission locale sous le titre de *Commission provinciale*; enfin, d'après le projet élaboré à cette époque, chaque commune devait avoir sa commission de statistique. Ces conseils ou commissions, à tous les degrés, étaient chargés de réunir les éléments d'une statistique générale destinée à être publiée tous les dix ans par le gouvernement. Ce projet a été réalisé, et, le 21 janvier 1857, Mgr Milesi (aujourd'hui cardinal), ministre du commerce, a publié un volume plein d'intérêt ayant pour titre : *Statistique de la population de l'État pontifical depuis 1853*. La préface de ce beau travail contient des indications pleines d'intérêt, d'abord sur l'organisation des commissions de statistique, puis sur le mode d'exécution et les résultats des anciens dénombremens, sur la méthode appliquée au dernier; sur les données recueillies

à cette occasion en ce qui concerne la population absolue et spécifique, flottante et sédentaire, sur la qualité et la valeur des terres, sur les charges qu'elles supportent, enfin, sur l'état de l'instruction publique.

Si ce travail contient des lacunes, s'il ne répond pas entièrement à toutes les exigences du sujet, il ne faut pas perdre de vue qu'il était sans précédents, que tout était à faire et à créer en matière statistique dans l'État romain; que les documents qu'il contient étaient ainsi recueillis pour la première fois; que les membres des commissions locales manquaient encore d'expérience; enfin, que les moyens d'exécution dont elles disposaient n'étaient pas à la hauteur de leur zèle.

Depuis ces dernières années, le recensement annuel de la population de Rome se fait avec le plus grand soin. Pendant le carême, les curés se présentent en personne dans toutes les maisons, accompagnés d'un secrétaire qui inscrit, sur un registre spécial, le nom, l'âge, le sexe, la condition ou profession des habitants. C'est une occasion pour ces dignes prêtres de se mettre en rapport direct avec leurs paroissiens, de connaître leurs moyens d'existence, et souvent de leur distribuer des secours. Rappelons ici que les curés à Rome ont un tout autre caractère que dans le reste de la catholicité; ils sont à la fois les pères spirituels et les juges de paix du peuple. Tous les jours, à midi, ils reçoivent toutes les personnes qui se présentent chez eux, et il n'est guère de dissentiment de quelque importance au sein des familles qui ne soit, dans ces audiences publiques, porté à leur connaissance. On comprend que leur mission, dans ce cas, est essentiellement une mission de paix et de conciliation, et il est rare qu'elle ne s'accomplisse pas avec un succès complet. Nous avons à peine besoin d'ajouter que cette juridiction amiable des curés est l'œuvre même des habitants qui y recourent spontanément, volontairement, aucune loi ne l'ayant instituée. Les canons imposent toutefois à ces ecclésiastiques l'obligation, lorsque, en matière de moralité publique, ils ont jusqu'à trois fois averti inutilement les personnes dont les scandales leur sont signalés, d'en donner avis à l'autorité ecclésiastique.

Les curés recueillent en outre le relevé annuel de l'état civil, et leurs travaux sur ce point s'améliorent sensiblement chaque année. On peut cependant regretter qu'ils ne fassent pas connaître le nombre des naissances légitimes et naturelles, celui des mort-nés avec les mêmes distinctions. Sans doute, des recherches de cette nature peuvent avoir un caractère inquisitorial et déterminer quelquefois des conséquences graves; mais elles jetteraient une assez vive lumière sur une des manifestations de la moralité du peuple romain. Ce n'est pas que le véritable état civil des nouveau-nés et le nombre des enfants venus morts au monde leur soient inconnus; mais ils préfèrent garder le secret, à la fois pour sauvegarder l'honneur des familles et éviter un scandale public. Il importe, d'ailleurs, de faire remarquer que le plus grand nombre des enfants naturels appartient, à Rome, aux classes ouvrières qui les déposent tous aux hospices des enfants trouvés, d'où ils ne sortent que dans le cas d'un mariage qui les légitime.

On peut également reprocher aux relevés officiels de l'état civil de ne pas faire connaître le nombre exact des décès, par cette regrettable raison que les hôpitaux n'ont pas de statistique.

Cependant, on trouve, dans l'excellent ouvrage de Mgr Morichini (aujourd'hui cardinal) sur les établissements de bienfaisance publique à Rome, des documents statistiques d'une grande valeur, particulièrement en ce qui concerne le nombre

des enfants assistés dans ces établissements. Ces documents ont été reproduits dans toutes les statistiques comparées qui ont été publiées en Europe.

Appelé à la direction du grand hôpital de Saint-Esprit et à la présidence de la commission des hôpitaux, M. le marquis Vitelleschi donna la plus vive impulsion aux études médicales. La valeur d'une bonne statistique nosologique ne pouvait échapper à un si éminent esprit. Aussi, lorsque le choléra envahit Rome en 1855, il fit recueillir avec la plus grande exactitude, par les soins d'une commission supérieure de santé, tous les faits destinés à éclairer sa marche, son intensité et les divers phénomènes qui s'y rattachent. Cette savante étude, que les hommes spéciaux consulteront avec fruit, a été publiée à Rome en 1856 (1 vol. in-4° de 167 pages). On y trouve une statistique complète des malades entrés aux hôpitaux du 26 juillet au 23 décembre 1855, avec l'indication de l'âge, du sexe, du lieu de naissance, du tempérament, de la constitution, de la date des premiers symptômes de la maladie, des symptômes particuliers, des affections secondaires, des complications médicales et chirurgicales, de la nature du traitement et de ses résultats.

On doit au savant médecin A. Govina, de l'hôpital Saint-Jean, un autre compte rendu de l'épidémie cholérique pendant les mois de septembre et d'octobre 1855. Il a été publié dans la correspondance scientifique de Rome (*Bulletin universel*, 4^e année, n° 29, 20 février 1856).

Au moment où la question des enfants trouvés préoccupait vivement les principaux États du monde catholique, l'attention de Mgr Vitelleschi se porta avec une sollicitude toute particulière sur les établissements de bienfaisance qui leur sont consacrés à Rome, et notamment sur le célèbre hospice de Saint-Esprit. Résolu de rechercher ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans les accusations dirigées contre cette branche des services hospitaliers de Rome, d'abord par M. de Tournon (*opere citato*), puis par des publications périodiques de France et d'Angleterre, le prélat mit à la tête de Saint-Esprit un homme connu déjà par de bons travaux de statistique et d'économie politique, M. César Contini. Sous l'habile direction de cet administrateur, d'importantes améliorations furent introduites dans l'établissement, dont les excellents effets ne tardèrent pas à se manifester. Dans l'année même qui suivit sa nomination, il adressa à l'autorité supérieure un compte rendu dans lequel il fait connaître la situation de l'établissement au moment de son entrée en fonction, les réformes opérées et les résultats obtenus. Ces résultats furent jugés si favorables, que la commission des hôpitaux décerna à M. Contini une médaille d'or du plus grand module. Ce compte rendu, que son auteur publiera probablement un jour, et qui sera une des pièces importantes du grand débat dont l'assistance des enfants est l'objet, particulièrement au point de vue de la suppression des tours ou de l'admission secrète, étudie avec un soin particulier tous les faits relatifs 1° à la statistique des admissions d'après l'origine, le sexe et l'âge présumé; 2° au traitement des enfants admis en ce qui concerne le mode d'alimentation et l'hygiène sous toutes ses formes, avec la distinction de ceux qui sont élevés dans l'établissement et à la campagne; 3° aux mesures administratives relatives à l'inspection et à la surveillance locale des enfants; 4° à leur éducation morale, religieuse et professionnelle; 5° à leur établissement définitif.

L'auteur a bien voulu nous communiquer son manuscrit et nous y avons puisé les renseignements suivants qui ne manquent pas d'intérêt. A Rome, les enfants admis ou, selon l'expression officielle, exposés, se divisent en deux catégories : les

enfants naturels, qui doivent tous être conduits à l'hospice comme dans le reste de l'Italie; les enfants légitimes. Ces derniers ne sont reçus qu'en cas de maladie ou d'indigence constatée des parents. Une attestation de l'une ou l'autre de ces deux causes de leur entrée à l'hospice est délivrée par les curés et ils la portent sur la poitrine. Les enfants de cette catégorie sont constamment à la disposition des parents, qui les reprennent sans rétribution, quand ils le peuvent. L'hospice de la maternité, connu à Rome sous le nom de Saint-Roch, envoie également à Saint-Esprit un certain nombre d'enfants, tous issus de mères pauvres admises à faire leurs couches dans l'établissement. Les provinces fournissent aussi un certain contingent, et il en vient même de l'ancien royaume de Naples. Les nombres ci-après, afférents à une année récente, donnent la mesure des admissions d'après les distinctions qui précèdent.

Enfants légitimes nés à Rome.	Enfants venus du dehors.	Enfants naturels nés à Rome.	Enfants nés au dehors.	Enfants venus de Saint-Roch.	Total.
65	111	290	12	133	611

Le rapport de M. Contini jette une assez vive lumière sur les causes de la mortalité énorme qui, à Rome, comme partout ailleurs, sévit dans les hospices d'enfants assistés. Le plus grand nombre de ces enfants est né, en effet, dans des conditions de conformation, de santé, de constitution, déplorables. Beaucoup sont atteints de maladies héréditaires très-graves. La conduite à l'hospice se fait en outre sans précautions suffisantes, surtout pour ceux qui y sont amenés de localités éloignées; à peine les pauvres petits êtres sont-ils nourris pendant un trajet souvent d'une grande longueur et mis à l'abri des intempéries. M. Contini n'hésite pas d'ailleurs à attribuer un grand nombre des décès à une administration imprévoyante, insouciant, trop enchaînée par les précédents. Il estime qu'avec les sages réformes dont il a pris l'initiative, la mortalité pourrait être réduite sensiblement. Il en donne pour preuves les résultats obtenus sous sa direction en 1851-1857 et que l'on trouve dans le tableau ci-après :

ANNÉES.	Admissions.		Total.	Décès.		Total.	Décès pour 100 admissions.
	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.		
1851	466	479	945	371	372	743	78.6
1852	455	493	948	364	369	733	77.3
1853	483	480	963	404	400	804	83.4
1854	524	546	1,070	425	453	878	82.0
1855	596	544	1,140	487	436	923	80.0
1856	554	560	1,114	351	337	688	61.7
1857	577	563	1,140	453	495	948	83.1
Totaux et moyenne.	3,655	3,665	7,320	2,855	2,862	5,717	78.1

Remarquons d'abord, si ces données sont exactes, c'est-à-dire si les décès indiqués sont bien ceux des admis dans l'année seulement et non pas du total des enfants entretenus (ce que l'auteur oublie d'indiquer), que la mortalité est de près des $\frac{78}{100}$ des admis, proportion vraiment lamentable et qui incrimine gravement, si ce n'est l'institution, au moins les hommes chargés d'en diriger le fonctionnement. La mortalité par sexe est exactement proportionnelle aux admissions par sexe; ainsi, sur 100 enfants reçus, 49.93 appartiennent au sexe masculin, et sur 100 décédés, on compte également 49.93 garçons. M. Contini revendique comme le résultat de sa direction l'abaissement survenu dans la mortalité en 1855 et 1856, mais, dans ce cas, il doit également laisser mettre à sa charge la recrudescence de 1857, puis-

qu'il n'a résigné ses fonctions que vers le milieu de 1858. Il est vrai que cinq années après sa sortie, c'est-à-dire en 1862, on comptait 1,055 décès, pour 1,208 admissions ou 87.3 p. 100.

Nous terminerons cette notice par une analyse, due à l'obligeance de notre collaborateur M. Loua, de la dernière publication officielle sur la population et le relevé de l'état civil à Rome en 1863.

1° Population de la ville de Rome d'après les dénombremens.

Population par catégories. — Le recensement de 1863 peut se résumer comme il suit :

		Hommes.	Femmes.	Total.	Total par classes.
Clergé séculier et régulier.	Ecclésiastiques séculiers.	Cardinaux	34	»	34
		Évêques	36	»	36
		Prêtres et clercs. . .	1,457	»	1,457
		Séminaristes.	367	»	367
		<u>1,894</u>	»	<u>1,894</u>	
	Maisons religieuses.	2,569	2,031	4,600	
	<u>4,463</u>	<u>2,031</u>	<u>6,494</u>	<u>6,494</u>	
Établissements d'instr. publique et de charité.	Collèges et séminaires	660	»	660	
	Maisons d'éducation de filles.	»	1,674	1,674	
	Institutions de charité	947	1,180	2,127	
	<u>1,607</u>	<u>2,854</u>	<u>4,461</u>	<u>4,461</u>	
Familles domiciliées dans les paroisses.	92,024	87,819	179,843	179,843	
Total de la population des paroisses . . .	98,094	92,704	190,798	190,798	
Catégories non comprises dans cette population.	Militaires.	»	»	5,175	
	Condamnés à la réclusion à Rome. . .	7,000	3,363	387	
	Ethéroxes	»	»	311	
	Israélites.	»	»	4,490	
	<u>7,000</u>	<u>3,363</u>	<u>10,363</u>	<u>10,363</u>	
Population totale de Rome	105,094	96,067	201,161	201,161	

Il résulte de cet état que, sur 100 habitants de Rome, 94.85 appartiennent aux paroisses, et 5.15 aux catégories recensées à part; — la proportion du clergé régulier et séculier est de 3.23 p. 100; — celle des institutions d'instruction ou de bienfaisance de 2.22; — enfin celle des familles domiciliées dans les paroisses de 89.40.

Pour se faire une juste idée de l'importance du rôle que joue l'élément religieux dans la population romaine, nous rappellerons qu'à Paris, le clergé de tous les cultes comprend 10,095 ecclésiastiques pour une population de 1,696,141 habitants, soit 0.60 pour 100 habitants. Rome en compte donc cinq fois plus que Paris.

Le tableau qui précède montre que, quelle que soit la catégorie de la population, mais les établissements d'instruction et de charité exceptés, c'est le sexe masculin qui est en majorité. Les rapports s'établissent ainsi qu'il suit :

Clergé régulier et séculier	219.74	hommes par 100 femmes.
Établissements d'instruction et de bienfaisance.	56.31	—
Familles particulières	105.82	—
Catégories à part	208.14	—
Population totale de Rome	109.39	—

A Paris, cette proportion est de 103.28.

Mouvement général de la population. — La population totale de Rome était, en 1854, de 178,042 âmes. Son accroissement en 9 ans, est ainsi de 23,118, ou de

12.98 p. 100 pour la période entière, et de 1.44 par année. Si cette proportion se maintenait, Rome doublerait en 48 ans et demi. C'est la période de doublement de l'ancien Paris (avant les annexions). — Le taux de l'accroissement n'est pas le même pour les deux sexes, ainsi qu'il résulte des nombres ci-après :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
1854.	93,469	84,573
1863.	105,094	96,067
Accroissement	11,625	11,494
P. 100.	12.44	13.59

L'accroissement du sexe féminin paraît être plus rapide que celui de l'autre sexe; mais il n'en est ainsi qu'en ce qui concerne le recensement le plus récent. Si, en effet, on compare l'année 1854 à l'année 1862, on obtient les résultats suivants :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
1854.	93,469	84,573
1862.	103,807	93,271
Accroissement.	10,338	8,698
P. 100.	11.06	10.28

Les différences d'accroissement sont plus caractérisées quand on considère séparément l'élément religieux et laïque.

	Clergé.	Populat. laïque.
1854.	5,169	172,873
1863.	6,494	194,667
Accroissement.	1,325	21,794
P. 100.	25.63	12.60

Il en résulte que la population religieuse de Rome s'accroît deux fois plus vite que la population laïque; mais cette proportion est variable, et bien que chaque recensement ait attribué au clergé, depuis 10 ans (sauf en 1858), un accroissement plus considérable qu'au reste de la population, il n'est réellement très-marqué que dans les années les plus récentes.

Les relevés officiels n'indiquent l'état civil que de la population domiciliée dans les paroisses, il en résulte que ce renseignement est omis pour un certain nombre de personnes, qui, en 1863, s'élève à 10,363.

	Sexe masculin.		Sexe féminin.		Les deux sexes.	
	Nombres absolus.	Proportion p. 1,000.	Nombres absolus.	Proportion p. 1,000.	Nombres absolus.	Proportion p. 1,000.
Religieux	4,543	46	4,885	53	9,428	49
Enfants (0-14 ans) . .	22,321	228	19,990	216	42,311	224
Célibataires	36,694	374	30,181	326	66,875	351
Mariés	30,235	308	28,201	304	58,436	307
Veufs	4,301	44	9,447	101	13,748	72
	98,094	1,000	92,704	1,000	190,798	1,000

En estimant à 30 p. 100 le nombre des mariés de la population comptée à part, et cette proportion est exagérée, puisque les militaires par exemple sont presque exclusivement célibataires, le nombre maximum des mariés de la population totale de Rome serait de 61,545 ou de 305 p. 1,000. A Paris, cette proportion était de 423 en 1861. Ainsi, sur 100 habitants, il y a 12 mariés de plus à Paris qu'à Rome.

Population par âge. — Nous donnons ci-après le tableau de la population, classée par âges. Ce tableau ne s'applique qu'aux familles domiciliées dans les paroisses

et à quelques autres personnes. Il ne comprend pas, par conséquent, les ecclésiastiques, les personnes qui se trouvent dans les établissements d'instruction publique et de charité, ainsi que les 10,363 individus dont il vient d'être fait mention.

AGES.	Sexe masculin.	AGES.	Sexe féminin.
0- 7 ans	11,603	0- 7 ans	11,320
7-14	10,718	7-12	8,670
14-21	12,221	12-20	12,301
21-30	15,704	20-30	14,490
30-40	16,039	30-40	14,429
40-50	12,203	40-50	10,938
50-60	8,205	50-60	8,285
60-70	4,799	60-70	4,650
70-80	1,718	70-80	2,159
80-90	441	80-90	488
90-100	70	90-100	89
	<u>93,721</u>		<u>87,819</u>

En calculant, d'après ces données, l'âge moyen de la population, on trouve, pour le sexe masculin, 30 ans, et 30 ans 2 mois pour le sexe féminin. L'âge moyen de la population de la France, déterminée d'après le même procédé, est de 31 ans 3 mois.

2^o Mouvement de la population.

Naissances, mariages et décès. — Quand on étudie attentivement le document que nous analysons, on constate que les relevés relatifs aux naissances, décès, mariages, ainsi que les autres détails afférents aux mouvements de la population, n'ont été recueillis que pour la population inscrite dans les paroisses. Il n'y est donc fait aucune mention des actes de l'état civil des militaires, des détenus, des protestants et des israélites.

Pour une population (domiciliée) de 190,798 personnes, dont 98,094 du sexe masculin et 92,704 de l'autre sexe, on a enregistré, du 20 avril 1862 au 5 avril 1863, 1,416 mariages, 5,323 naissances (dont 2,735 masculines et 2,588 féminines), et 5,742 décès, dont 3,203 du sexe masculin et 2,539 du sexe féminin. Il en résulte que, dans cet intervalle, on a compté à Rome 0.74 mariage, 2.79 naissances et 3.01 décès pour 100 habitants. — En 1862, les naissances de Paris se sont élevées à 52,312, les décès à 42,185 et les mariages à 15,916, pour une population qu'on peut évaluer à 1,706,000 habitants. Ces données donnent lieu aux rapports ci-dessous pour 100 habitants : 0.93 mariage, 3.07 naissances, 2.48 décès. D'où il suit que, toute proportion gardée, Paris compte plus de mariages et plus de naissances que Rome, et que sa mortalité est sensiblement moindre.

Il est vrai qu'à Rome la population religieuse est considérable, et si elle a fourni son contingent à l'ensemble des décès (il est de 105 pour 1863), on ne peut lui attribuer aucun mariage, aucune naissance.

Les actes de la vie civile relevés par le document officiel ne s'appliquent donc qu'à la population laïque, dont le chiffre s'élève à 184,304. Si, pour continuer notre comparaison, on réduit également la population de Paris de 10,100 personnes appartenant au clergé de tous les cultes pour en fixer le chiffre à 1,695,900, on a pour les deux villes les résultats ci-après :

Rome :	0.77	mariage,	2.89	naissances,	3.06	décès	par 100 habitants.
Paris :	0.94	—	3.09	—	2.49	—	—

Ces nouveaux rapports ne modifient que très-faiblement les précédents.

Le document officiel que nous avons sous les yeux ne compte l'année que de la Pâque de 1862 à celle de 1863, ce qui réduit de quinze jours l'année astronomique. Mais il n'est pas probable que les actes de l'état civil survenus dans cet intervalle modifient les observations qui précèdent.

La statistique romaine continue à ne faire aucune mention des enfants naturels; mais elle a relevé les mort-nés, au nombre de 371. C'est 8 décès de cette catégorie pour 100 conceptions; à Paris le rapport n'est que de 7.

Vie moyenne. — On sait que, dans une population stationnaire, on évalue généralement la durée de la vie moyenne en divisant la population par les naissances. En appliquant cette formule aux données de Rome et de Paris, on obtient les rapports ci-après :

ROME.			PARIS.		
Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les deux sexes.
ans.	ans.	ans.	ans.	ans.	ans.
36.86	35.80	35.84	32.57	32.28	32.42

Dans la population générale, c'est toujours le sexe féminin qui a la plus longue vie moyenne. Rome et Paris font exception à cette observation générale. Le rapport afférent à chaque sexe est, d'ailleurs, peu différent.

Les résultats ci-dessus, qui attribuent à la ville de Rome une vie moyenne supérieure à celle de Paris, diffèrent assez notablement de ceux qu'on obtient des tables mortuaires (décès par âge). Ces tables permettant de calculer la vie moyenne à tous les âges, on prendra connaissance avec intérêt de celles qui suivent et qui ont été calculées pour Rome.

SEXE MASCULIN.					SEXE FÉMININ.				
Âges.	Décès.	Survivants.	Années vécues.	Durée de la vie moyenne.	Âges.	Décès.	Survivants.	Années vécues.	Durée de la vie moyenne.
ans.				ans. m.	ans.				ans. m.
0-1.	589	3,203	87,954	27 5	0-1.	438	2,539	77,091	30 4
1-7.	721	2,614	85,041	32 6	1-7.	601	2,101	74,771	35 7
7-14.	85	1,893	71,520	37 9	7-12.	59	1,500	63,968	42 8
14-21.	177	1,808	58,566	32 4	12-20.	112	1,441	56,615	39 3
21-30.	312	1,631	46,530	28 6	20-30.	202	1,329	45,535	34 3
30-40.	292	1,319	33,255	25 3	30-40.	200	1,127	33,255	29 6
40-50.	244	1,057	21,225	20 11	40-50.	172	927	22,985	24 9
50-60.	260	783	12,475	15 11	50-60.	192	755	14,575	19 4
60-70.	274	523	5,945	11 4	60-70.	195	563	7,985	14 2
70-80.	174	249	2,085	8 4	70-80.	239	368	3,330	9 1
80-90.	66	75	465	6 2	80-90.	109	129	845	6 7
90-100.	9	9	45	5 0	90-100.	20	20	100	5 0

Ces tables indiquent qu'à Rome la vie moyenne à la naissance est, pour le sexe masculin, de 27 ans 5 mois; pour le sexe féminin, de 30 ans 5 mois; pour les deux sexes réunis, de 28 ans 9 mois. La composition de la population romaine explique suffisamment la différence qui existe entre la vie moyenne ainsi obtenue, et celle qu'on déduit du rapport des naissances à la population. Ajoutons que les coefficients ci-dessus seraient probablement moindres encore, si la statistique romaine tenait compte des décès survenus dans les hôpitaux, décès afférents à la population indigente, dont la longévité est évidemment moindre que celle des autres classes de la société.

Cette différence est bien moindre à Paris, car il résulte de la table mortuaire la

plus récente calculée pour cette ville, que la vie moyenne à la naissance y est de 30 ans 5 mois pour les hommes, de 31 ans 10 mois pour les femmes et de 31 ans 1 mois pour la population entière. — Remarquons, en passant, que la plus grande longévité attribuée partout au sexe féminin se retrouve ici quand on déduit les vies moyennes des tables mortuaires.

En résumé, les décédés de Rome n'avaient en moyenne que 28 ans 9 mois, tandis que ceux de Paris ont vécu 31 ans 1 mois, c'est-à-dire 1 an 4 mois de plus.

La fécondité des mariages se mesure ordinairement par leur rapport aux enfants légitimes nés dans l'année; à Rome, tous les enfants étant inscrits sans distinction d'état civil, ce rapprochement est impossible.

3° *Faits divers.*

Nombre des familles et de leurs membres. — A Rome, le nombre des familles est de 40,827 pour une population de 190,798 habitants; c'est 4.67 personnes par famille. Ce nombre paraîtra considérable, surtout si l'on tient compte du grand nombre d'ecclésiastiques qui vivent dans le célibat. A Paris, ce rapport n'est que 2.73.

Nombre des communians. — Le document romain contient un document spécial que l'on ne retrouve dans aucune autre statistique des pays catholiques. C'est le nombre des personnes qui ont communie à Pâques. Ce nombre s'est élevé, en 1863, à 137,687, c'est-à-dire aux 72 centièmes de la population inscrite dans les paroisses.

Résultats généraux du mouvement de la population de 1854 à 1863. — Il nous reste à récapituler les principaux faits de l'état civil dans la période de 10 ans qui s'étend de Pâques 1854 à Pâques 1863. — C'est ce que nous faisons dans le tableau suivant; mais nous devons faire observer que la forme du document romain ne permet pas de déterminer, pour chaque année, la population des paroisses, de sorte que, bien que les naissances, les mariages, les décès et autres éléments de l'état civil ne se rapportent qu'à cette population, nous avons dû les rapprocher ici de la population totale. Les rapports qui suivent sont donc un peu inférieurs à la réalité.

PÉRIODES.	Popula- tion totale.	Familles.	Com- munians.	Mariages.	Nais- sances.	Décès.	Habitants par famille.	Proportion pour 100 habitants			
								des com- munians.	des mariages.	des nais- sances.	des décès.
1854-1858 . .	894,612	192,314	745,271	6,848	27,966	33,195	4.65	83.31	0.76	3.13	3.71
1859-1863 . .	959,470	197,315	684,179	7,219	28,675	28,187	4.86	71.31	0.75	2.99	2.94

Il résulte de ce tableau que, d'une période à l'autre, les familles se sont accrues; mais, pour les autres faits, on constate une diminution plus ou moins sensible. Ainsi, on trouve, dans la seconde période, moins de communians, de mariages, de naissances, mais, il faut le dire aussi, moins de décès.

Les décès ont excédé les naissances en 1855, en 1856, en 1857, en 1858, et enfin en 1863. Les autres années ont vu se produire un excédant contraire. La différence se résume, pour les 10 années réunies, par un excédant de décès de 4,741. — La population romaine s'étant accrue, dans le cours de la période, de 23,119 habitants, on peut en conclure que la part de l'immigration dans cet accroissement est de 27,860 habitants.

A. L.